



mars 2026

# Couple'Village

Journal d'information mensuel  
de Coublevie



**JE VOTE  
POUR MA  
VILLE**



## 3 Édito

## 4 À la Une

Élections municipales

## 6 Zoom

Les services municipaux  
à la loupe

## 10 Retour en Images

## 11 Coubl'Actu

Participation citoyenne, travaux,  
action sociales, mobilités, vie  
municipale, boîte à livres,  
développement durable, santé  
et sécurité

## 15 Coubl'Asso

## 16 Coubl'Agenda

Évènements à venir

## 19 Petites annonces & Infos pratiques

### Pour nous contacter :

**Adresse postale :** 11 chemin d'Orgeoise  
38500 Coublevie

**Tél :** 04 76 05 15 39

**Site internet :** <http://www.couplevie.fr>  
[accueil@couplevie.fr](mailto:accueil@couplevie.fr)

### Couple'Village

MARS 2026

**Directrice de la publication :** Adrienne Pervès - Maire

**Équipe de rédaction :** Adrienne Pervès, Arnaud Authié,  
Caroline Mourey

**Création de maquette + mise en page :** Maëlle the Label

**Impression :** Imprimerie du pont de Claix, 38640 Claix

**Distribution :** François Patry

Ne pas jeter sur la voie publique



LE TRI  
+ FACILE



ENVELOPPE



COURRIER



La Ville de Coublevie agit pour l'environnement.  
Ce papier est 100 % recyclé.



Merci à Umberto pour cette photo !



**ADRIENNE  
PERVÈS**

**Maire de  
Coublevie**



**C**ertes, les élections municipales approchent, mais la vie communale continue de suivre son cours, au rythme des projets engagés et des moments de retrouvaille !

Les travaux du cimetière vont débuter ce mois-ci, avec la végétalisation des allées des sections les plus anciennes.... Ces travaux vont modifier profondément cet espace qui n'avait pas été repensé depuis bien des années : un lieu de recueillement plus vert, plus agréable, plus apaisé !

Et avec les beaux jours, la vie culturelle, festive et sportive reprend doucement ! Un concert du Voiron Jazz Festival, une nouvelle course d'orientation, et la toute première projection du film Quand j'étais petit.e, tourné par des jeunes coublevitaines lors d'une semaine magique d'échanges avec les anciens lors des vacances d'automne. L'aboutissement d'une initiative portée par Sophie Loridon, qui illustre la richesse des liens intergénérationnels et l'importance de la transmission. Ne ratez pas ce rendez-vous !

Les services municipaux se mobilisent sur l'organisation matérielle des prochaines élections, dans le respect des principes de neutralité et d'égalité qui encadrent le scrutin.

Nos agents sont également au travail pour assurer la continuité des missions et accompagner les habitants au quotidien, tout en se préparant à accueillir, dans les meilleures conditions, les prochains élus qui auront la charge de piloter les actions de la commune sur le prochain mandat.

Je profite de ce dernier édit du mandat pour remercier. Remercier nos agents qui se sont investis sur nos projets et nos actions ces 6 dernières années. Remercier toutes nos associations qui font vivre la commune tous les jours. Et vous remercier, tous, de nous avoir fait confiance en 2020. Nous avons vécu, avec vous, une aventure humaine fantastique !

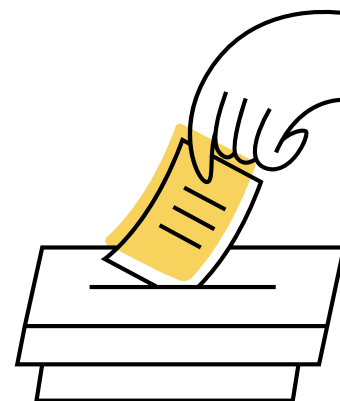
*Je vous donne à tous rendez-vous  
le 15 mars prochain pour les  
élections municipales !*

*Adrienne Pervès*

Vue depuis le Bois joli

## ÉLECTIONS MUNICIPALES LE DIMANCHE 15 MARS DE 8H À 18H

**! ATTENTION !**  
**Deux listes candidates se présentent à Coublevie.**  
**Il n'y aura donc qu'un seul tour d'élection le dimanche 15 mars !**

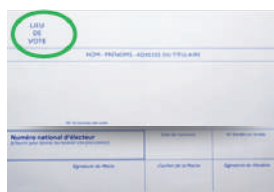


### LES BUREAUX DE VOTE

Pour les élections municipales, la commune met à disposition **quatre bureaux de vote (BV1, BV2, BV3, BV4)**, tous situés au 240 chemin d'Orgeoise, dans les **salles communales Vercors, Bavonne, Chartreuse et Vouise.**

### COMMENT CONNAÎTRE SON BUREAU DE VOTE ?

- En consultant votre carte électorale



Nota bene : seuls les nouveaux inscrits recevront cette année leur carte électorale !

- En interrogeant votre situation électorale sur [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr)



- Si vous n'avez pas votre carte électorale ou pas d'accès à votre espace Service Public, **un plan d'orientation sera affiché sur place le jour J**, ou vous pourrez **vous rendre au Bureau de Vote 1** en cas de doute.

### QUELLES PIÈCES PRÉSENTER POUR VOTER ?

**La présentation d'un justificatif d'identité est obligatoire** – sont notamment acceptés :

- carte nationale d'identité ;
- passeport ;
- permis de conduire ;
- carte Vitale avec photo.

ou d'autres encore listés sur [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr)

**Vous devez présenter l'original du document.** Une photographie, un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés. Le justificatif d'identité électronique "France Identité" n'est pas recevable non plus !

#### Le saviez-vous ?

**Présenter votre carte électorale n'est pas obligatoire**, mais facilite votre passage !

Pour garantir la confidentialité du vote, **vous devez prendre l'ensemble des bulletins de vote proposés avant d'aller à l'isoloir !**

### CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE : DEVEZ-VOUS ASSESSEUR !

À l'occasion des prochaines élections, la commune lance un appel aux citoyens électeurs souhaitant devenir **assesseur** et s'impliquer dans l'**organisation du scrutin** en participant à la tenue d'un bureau de vote.

**Vous êtes intéressés ? Envoyez un courriel à [accueil@coublevie.fr](mailto:accueil@coublevie.fr)** en précisant :

- vos nom et prénom,
- votre adresse,
- votre numéro de téléphone,
- la plage horaire durant laquelle vous êtes disponible le jour du vote.

### PARTICIPEZ À LA CLÔTURE ET AU DÉPOUILLEMENT DANS VOTRE BUREAU DE VOTE : DEVEZ-VOUS SCRUTATEUR !

À la fin du scrutin, les citoyens électeurs volontaires peuvent se présenter dans leur bureau de vote pour devenir **scrutateurs** et participer au **dépouillement**.

Cette participation est ouverte à tous les électeurs : **un geste simple, concret et précieux pour garantir la transparence et le bon déroulement des opérations électorales.**

Pour participer, il faut : être de nationalité française / avoir 18 ans minimum / être inscrit sur les listes électorales de la commune / se présenter au bureau de vote à partir de 17h45 avec une pièce d'identité.

+ d'infos : [accueil@coublevie.fr](mailto:accueil@coublevie.fr)

**Votre participation contribuera directement au bon déroulement démocratique de la journée électorale.**

**Merci d'avance pour votre engagement !**

## VOUS ÊTES ABSENT LE 15 MARS ? PENSEZ PROCURATION !

**Une procuration peut être faite à n'importe quel moment dans l'année : n'attendez pas les derniers jours avant les élections !**

Un mandant (l'électeur qui sera absent) donne procuration à un mandataire (personne qui viendra voter en son nom dans le bureau de vote où le mandant est inscrit) pour un scrutin, deux, ou même plusieurs élections, pour une durée maximale d'une année.

### Le saviez-vous ?

**Un mandataire ne peut porter qu'une seule procuration en France.**

Le formulaire Cerfa n°14952\*03 pour le vote par procuration est divisé en plusieurs sections :

- Vos informations :** Nom de naissance, Prénom(s), Date de naissance, Sexe (F/M), Numéro national d'électeur, Téléphone, Courriel.
- Vous êtes inscrit sur la liste électorale (cochez une case uniquement) :**
  - ☐ de la commune de : Département (métropole) ou collectivité (outre-mer) : Pour Paris, Lyon, Marseille, indiquer aussi l'arrondissement.
  - ☐ consulaire de : Pays :
- Votre procuration :** Vous pouvez cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration, ou cocher les deux cases.
  - 1. Vous donnez procuration pour voter à votre place à :**
    - Nom de naissance, Prénom(s), Date de naissance, Sexe (F/M), Numéro national d'électeur.
    - Cette procuration est valable (choisissez « Pour l'élection » ou « Jusqu'au ») :
    - Pour l'élection : Type d'élection, du : Date du premier tour.
    - ☐ Pour le premier tour, ☐ Pour le second tour (cochez une ou deux cases).
    - ☐ Jusqu'au : / /
  - 2. Vous résiliez à la date de signature de ce document toute procuration que vous avez établie précédemment :**
- Cadre réservé à l'administration :** Nom et prénom de l'autorité ayant établi la procuration : Cochez la case correspondante : Police nationale, Gendarmerie nationale, Tribunal, Consulat, Officier commandant de navire. Fait à : Le : / / Signature et cachet de l'autorité :

Page 1 / 2

## LA PROCÉDURE EST LA SUIVANTE :

- Récupérez auprès de votre mandataire
  - son numéro d'électeur et sa date de naissance
  - ou toutes ses données d'état civil & sa commune de vote

### Le saviez-vous ?

**Votre mandataire peut être inscrit dans un autre bureau de vote, et même dans une autre ville ! Par contre, il devra voter dans votre bureau de vote !**

- Remplissez le formulaire Cerfa 14952\*03 :
  - soit directement au commissariat de police nationale (Voiron), en gendarmerie (Moirans), ou au tribunal judiciaire (Grenoble) avec une pièce d'identité.
  - soit en ligne sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) puis imprimez-le, ou imprimez-le et remplissez-le à la main.
- Rendez-vous ensuite en commissariat de police nationale (Voiron), en gendarmerie (Moirans), ou au tribunal judiciaire (Grenoble) avec une pièce d'identité.

### Le saviez-vous ?

**Si vous avez une pièce d'identité numérique certifiée, pas besoin de vous déplacer, vous pouvez tout faire en ligne !**

*Le jour du vote, le mandataire se rend au bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit avec sa propre pièce d'identité pour voter à votre place.*

*Si finalement vous êtes disponible le jour J et que vous pouvez vous déplacer pour voter, pas de panique !*

- Si le mandataire n'est pas encore venu, vous pourrez voter ; cela annulera la procuration pour ce vote (n'oubliez pas de prévenir votre mandataire)
- Si le mandataire est déjà passé et a voté en votre nom, vous ne pourrez pas voter...

## EN BREF

1

Récupérez auprès de votre mandataire (qui vote pour vous)

- son numéro d'électeur et sa date de naissance,
- **ou** toutes ses données d'état civil et sa commune de vote

2

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité sur **maprocuration.gouv.fr**

3

Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration

4

Vous êtes informé(e) par courriel dès que votre procuration est acceptée



<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Le 3ème et dernier épisode de la mini-série pour mieux connaître les services municipaux et les métiers qui les font vivre !

Ce mois-ci, les services techniques, le CCAS et la police municipale

## Les Services Techniques

**E**ntre bâtiments, routes et espaces verts : des agents qui œuvrent chaque jour pour la commune

Les Services Techniques de la commune assurent l'entretien du patrimoine communal, la sécurité des équipements, la qualité des espaces publics et le bon déroulement des événements locaux. Ils regroupent **deux services complémentaires** :

- **le service Bâtiments**, dédié à l'entretien, la maintenance et les travaux dans les établissements publics ;
- **le service Voirie & Espaces verts**, chargé de l'entretien de l'espace public, de la voirie, des réseaux et du patrimoine végétal.

### LEURS MISSIONS

#### SERVICE BÂTIMENTS

**Maintenance** annuelle des bâtiments communaux, **contrôle** des installations réglementaires, suivi des vérifications obligatoires ;

**Réalisation de travaux courants et de rénovations plus importantes** (peinture, électricité, plomberie...) ;

**Suivi des demandes d'intervention** ;

**Préparation logistique lors d'évènements ou locations de salles** (matériel, équipements, installations) ;

**Coordination avec les entreprises et pilotage de chantiers.**

#### SERVICE VOIRIES & ESPACES VERTS

**Entretien des voies communales, chemins ruraux, et aménagements VRD** ;

**Taille, tonte, entretien du patrimoine arboré et des espaces verts**, avec une forte saisonnalité ;

**Gestion et entretien des réseaux** (eaux pluviales, concessionnaires) et coordination des travaux ;

**Traitement des signallements** ;

**Propreté urbaine** ;

**Support logistique lors d'évènements** ;

**Suivi et pilotage** de grands projets d'aménagement (espaces publics, aires de jeux...).



## HYGIÈNE ET GESTION DES SALLES

**Gestion administrative et logistique** des salles municipales (réservations, contrats, états des lieux) ;

**Coordination** avec les agents d'entretien : commandes, suivi des consignes d'hygiène et de sécurité ;

**Réception et gestion** des fournitures (produits d'entretien, matériel, EPI) ;

**Suivi** des photocopieurs, factures d'énergie et petites commandes nécessaires au fonctionnement communal.

### PAROLE DE PROFESSIONNELS

**Alexandre Noraz** – responsable  
Service Bâtiments

*Notre rôle est d'assurer la continuité des bâtiments communaux : leur sécurité, leur entretien et la bonne réponse aux demandes. Chaque jour, il faut faire preuve d'organisation, de rigueur et d'adaptation, tout en respectant les réglementations et en tenant compte du ressenti des agents et des usagers.*

**Anthony Aquilino** – responsable  
service Voirie & Espaces verts

*Nous travaillons avec le vivant : pas de journée-type et une forte saisonnalité. Le climat change, les besoins évoluent, et nous nous adaptons. Être à l'écoute des habitants, apporter une réponse à chaque signalement, même simple, fait partie de nos valeurs.*

**Véronique Perron** – Hygiène & Gestion  
des salles

*C'est un métier très humain, riche en échanges. Il faut être rigoureuse, organisée et savoir communiquer, y compris face à des usagers inquiets ou mécontents. Mon objectif reste toujours d'apporter du conseil, de sécuriser les usages et de faciliter la vie des associations et des particuliers.*

## ORGANISATION

- **4 à 5 agents par service** avec des spécialités métiers (plombier, peintre, électricien, soudeur-métallier, élagueur, maçon,...), incluant **un responsable et un adjoint** ;
- **1 agent mixte**, intervenant sur les deux services (réfèrent logistique lors d'événements ou de locations de salles, et réfèrent propreté urbaine) ;
- **1 référente dédiée à l'hygiène et à la gestion des salles communales.**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Les services techniques reçoivent près de 1000 signalements par an** pour des interventions diverses : herbes sur trottoirs, haies débordantes, chaussées, équipements en panne... ;
- **Les agents disposent de compétences professionnelles spécialisées**, permettant de réaliser en interne des travaux souvent externalisés (ex : réhabilitation de salles de classe, interventions techniques complexes) ;
- **La commune entretient environ 30 km de voirie** et des dizaines d'hectares d'espaces verts, avec des tâches très variées selon les saisons ;
- **La propreté urbaine mobilise 1 agent pendant 1,5 jours par semaine**, notamment pour les dépôts sauvages et la collecte des poubelles publiques, avec un renfort de l'entreprise solidaire Adéquation le week-end à la belle saison, qui collecte les poubelles en vélo !



### INFOS PRATIQUES

#### **Vous souhaitez signaler un problème ?**

→ Signalements via l'application IntraMuros ou onglet signalement sur le site de la commune [coublevie.fr](http://coublevie.fr)

Les équipes traitent chaque demande selon son urgence et ses contraintes techniques.

#### **Vous souhaitez réserver une salle ?**

→ Contactez l'accueil de la mairie par téléphone au **04 76 05 15 39** ou par mail à [accueil@coublevie.fr](mailto:accueil@coublevie.fr)  
Un état des lieux est obligatoirement réalisé la veille ou le jour de la remise des clés.



## Le CCAS



**L**e Centre communal d'action sociale : un accompagnement humain, de proximité et à l'écoute de tous.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un service de proximité dédié à l'accompagnement social des habitants. Il accueille, écoute et oriente toute personne confrontée à une difficulté : perte d'autonomie, recherche de logement, problématiques familiales, isolement, handicap ou situations de vulnérabilité.

Le CCAS joue à la fois un rôle **d'accompagnement individuel** et de **coordination locale**, en travaillant avec les partenaires sociaux du Département, du Pays Voironnais et les acteurs médico-sociaux du territoire.

## PAROLE DE PROFESSIONNELLE

**Vanessa Clément** — Conseillère socio-éducative du CCAS

*Mon rôle est d'accueillir les personnes sans jugement, avec écoute et respect, pour les accompagner au mieux dans ce qu'il est possible de faire. Derrière un premier motif de rendez-vous se cachent souvent d'autres sujets plus profonds : perte d'autonomie, inquiétude face à l'avenir, entrée en EHPAD... L'essentiel est de leur permettre de garder leur capacité d'agir et de construire des solutions avec elles.*



## ORGANISATION

**1 conseillère socio-éducative** (formation de conseillère conjugale et familiale), chargée de l'accueil, du suivi social et de la coordination. Elle collabore étroitement avec l'accueil de la mairie, le service ressource, la Direction générale, le service scolaire et les administrateurs du CCAS.

## Les services municipaux à la loupe (suite)

## SES MISSIONS

**Accueil et écoute bienveillante des habitants ;**

**Accompagnement social** : logement, aides administratives, situations familiales ou de santé, violences intrafamiliales, problématiques liées à l'âge ;

**Visites à domicile**, notamment auprès des personnes âgées ;

**Mise en place d'actions collectives** (ateliers, actions de prévention, initiatives pour les publics fragiles).

**Suivi de dispositifs spécifiques** : portage de repas, dossiers d'aide sociale (ex. : APAH), orientation vers les services compétents ;

**Travail en partenariat avec les assistantes sociales du Département, les acteurs médico-sociaux, les services municipaux.**

*Les partenaires sociaux sollicitent également le CCAS lorsqu'ils identifient une situation nécessitant un accompagnement local.*

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Le CCAS accompagne un public très varié : personnes âgées, familles, jeunes, aidants, personnes en situation de handicap... et construit chaque accompagnement sur mesure.



## INFOS PRATIQUES

## Comment contacter le CCAS ?

- directement via la conseillère (lundi, mardi et jeudi) par téléphone au : **04 76 67 94 25** ou par mail à **v.clement@coublevie.fr**
- ou via l'accueil de la mairie par téléphone au **04 76 05 15 39** ou par mail à **accueil@coublevie.fr**



## Le CCAS est là pour vous

N'attendez pas que la situation devienne trop difficile pour solliciter le CCAS : aucune demande n'est "inutile" et il est toujours préférable d'échanger avant que les difficultés ne s'accroissent. Demander de l'aide n'est jamais une faiblesse — au contraire, c'est une démarche courageuse. Chacun traverse des périodes plus sensibles, et s'entourer de professionnels compétents est une véritable force !

# La Police municipale

**Une présence de proximité pour la sécurité et la tranquillité publique**

La Police municipale assure la sécurité et la tranquillité des habitants, en complémentarité avec la gendarmerie nationale. Elle intervient sur le terrain, veille au respect des règles et joue un rôle de médiation au quotidien.



## ORGANISATION

Une équipe de **2 policiers municipaux**

Collaboration étroite avec tous les services communaux, la gendarmerie et le Comité Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

## PAROLE DE PROFESSIONNEL

**Mickaël KRAWCZYK** — Responsable de la Police municipale

*Notre rôle, c'est d'assurer la sécurité sans jamais perdre le lien avec les habitants. Nous privilégions le dialogue avant toute intervention, car la prévention reste la meilleure solution.*

## INFOS PRATIQUES

Contact : 09 67 24 23 55  
p.municipale@coublevie.fr

## SES MISSIONS

**Surveillance générale de Coublevie** : présence régulière pour prévenir les incivilités et garantir la tranquillité publique ;

**Constatation et verbalisation des infractions** : respect du Code de la route et des arrêtés municipaux ;

**Surveillance des manifestations et des écoles** : sécurisation des événements et protection des établissements scolaires ;

**Gestion des objets trouvés** : réception et restitution aux propriétaires ;

**Gestion des déclarations des chiens de 1ère et 2ème catégorie** : suivi réglementaire et prévention des risques ;

**Opération Tranquillité Absence** : dispositif préventif permettant aux habitants de signaler leur absence pour organiser des patrouilles ciblées ;

**Police de l'urbanisme** : visites de conformité pour les constructions et aménagements ;

**Lutte contre le terrorisme** : application du Plan Vigipirate et vigilance renforcée ;

**Lutte contre les violences faites aux enfants et aux conjoints(es)** : signalement et coordination avec les autorités compétentes ;

**Gestion des dispositifs réglementaires** : conventions de coordination avec la gendarmerie, autorisations pour vidéoprotection et armement ;

**Appui aux événements communaux** : sécurisation des manifestations, relations avec les associations ;

**Force de proposition auprès des élus** : conseils en matière de sécurité et prévention.

Ces missions exigent **neutralité**, écoute et réactivité, mais aussi une **forte implication sur le terrain**. La Police municipale doit savoir « avoir une main de fer dans un gant de velours » : rester ferme tout en étant courtoise et respectueuse, pour apaiser les tensions et garantir la sécurité.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



- Contrairement à l'image répressive souvent associée à la fonction, la Police municipale est avant tout une police de proximité, dotée d'un cadre légal renforcé depuis 1999 (code de déontologie, formation spécifique).
- Les agents doivent toujours être en tenue et porteurs de leur carte professionnelle. En cas de doute, appelez la Police municipale avant de laisser entrer quelqu'un : c'est la meilleure façon d'éviter les usurpations d'identité.

## RETOUR EN IMAGES

### LE THÉ DANSANT DE COUBLEVIE LOISIRS

Ouvert à tous, le thé dansant organisé par l'association Coublevie Loisirs le 15 février a connu un vif succès : plus de 120 danseurs venus de Coublevie, des communes environnantes ... et même de plus loin, ont occupé la piste durant tout l'après-midi au son de l'orchestre Jean Pierre Frank. Organisateurs et danseurs ont tous apprécié ce moment festif et convivial.



### BELLE FINALE DU CATCH D'IMPRO !



Samedi 7 février, au gymnase de Coublevie, du presque jamais vu !!! 500 personnes, de tous les âges, étaient là pour soutenir les 2 équipes de théâtre d'improvisation qui se sont affrontées lors de la finale Drôme / Isère. Les duos de comédiennes et comédiens (Benjamin Huet et Mélinda Nouette pour l'Isère / Lisa Vergriete et Mathieu Esparon pour la Drôme) ont enchaîné les répliques à un rythme infernal, imposé par l'arbitre Paul Nichilo, qui s'est montré intraitable tout au long de la soirée !

L'ambiance était chaude et pimentée grâce au piano de Fabien Mille... et les spectateurs ont eu bien du mal à départager les 2 équipes ! Ce sont finalement les comédiens de l'Isère qui ont remporté cette finale.



La buvette tenue par les associations Scoblaviu et Les Amis du Couvent des Dominicains, très appréciée, a réussi à satisfaire tous les spectateurs, malgré le monde. Un grand merci à eux pour leur efficacité durant l'entracte !

Les retours sont très positifs, beaucoup de personnes ont découvert cet art et ont été conquies ! La soirée était un succès !



### LA 20ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COYOTE LINE DANCE !

Coyote Line Dance a fait sa 20ème assemblée générale. L'association compte aujourd'hui 138 adhérents et c'est sous la devise "faites vous plaisir" que, chaussés de leurs santiags, ils dansent à Coublevie et à Grenoble !

Ils préparent déjà une grande fête pour leur 20 ans qui sera célébrée à Coublevie le samedi 19 septembre.

La soirée s'est terminée autour d'un buffet partagé et, bien sûr, sur la piste de danse !

### LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ AUTOUR DU CARREFOUR DE LA MANCHE...



Avec des interventions durant le mois de février le long de la route de St Jean, côté Saint Jean de Moirans puis Coublevie.... Suivez les actus de ces travaux sur le site de la mairie !

### ... ET SE TERMINENT ROUTE DU BOURG !

La signalétique verticale est en place, les raccords avec le rond-point sont finalisés et l'îlot en cours de création. Le coulage des derniers bétons et la signalétique horizontale (marquage) seront réalisés début mars...

Les travaux seront ensuite terminés !



## PARTICIPATION CITOYENNE

### Vague propre le 7 mars 2026

Un évènement organisé par le Comité des fêtes.

Ensemble, créons une vague de changement ! Une matinée pour agir, sensibiliser et protéger notre belle région. *Une mission collective pour notre environnement !*

Imaginez : en seulement 2 heures vous pouvez avoir un impact réel sur notre environnement local ! De 9h à 11h nous nous mobiliserons ensemble pour nettoyer nos espaces de vie :

- Les sentiers que nous empruntons chaque jour ;
- Les bords de nos routes ;
- Les espaces verts où jouent nos enfants ;
- Les coins de nature qui font le charme de nos villages

#### Pour participer ? C'est simple comme bonjour :

Rendez-vous à 9h à la Halle Charminelle (Parc de la mairie de Coublevie). Venez équipés de vos gants et d'un gilet fluorescent ; apportez votre motivation et votre bonne humeur !

*Un bonus spécial pour les jeunes héros de l'environnement !* Les enfants de moins de 12 ans qui participent à l'opération recevront une récompense spéciale : une entrée gratuite pour la projection du film : "Alexandre, fils de berger", projeté le 7 mars à 17h salle Chartreuse

#### Pourquoi participer ?

- Pour agir concrètement contre la pollution ;
- Pour protéger la biodiversité locale ;
- Pour sensibiliser aux enjeux environnementaux ;
- Pour créer du lien entre habitants ;
- Pour montrer l'exemple aux générations futures.

#### Un geste qui compte

Chaque déchet ramassé est une victoire pour notre environnement. L'année dernière, grâce à la mobilisation citoyenne, nous avons collecté des centaines de kilos de déchets. En 2026, relevons ensemble un nouveau défi !

Invitez vos amis, votre famille, vos voisins – plus nous serons nombreux, plus l'impact sera grand ! Ensemble, faisons la différence !

**Rendez-vous le samedi 7 mars 2026 à 9h pour cette nouvelle édition de la Vague Propre.**

Contact et informations auprès du Comité des Fêtes de Coublevie :

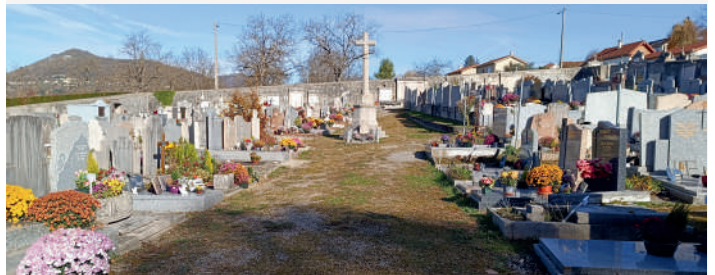


**06 82 28 48 25**



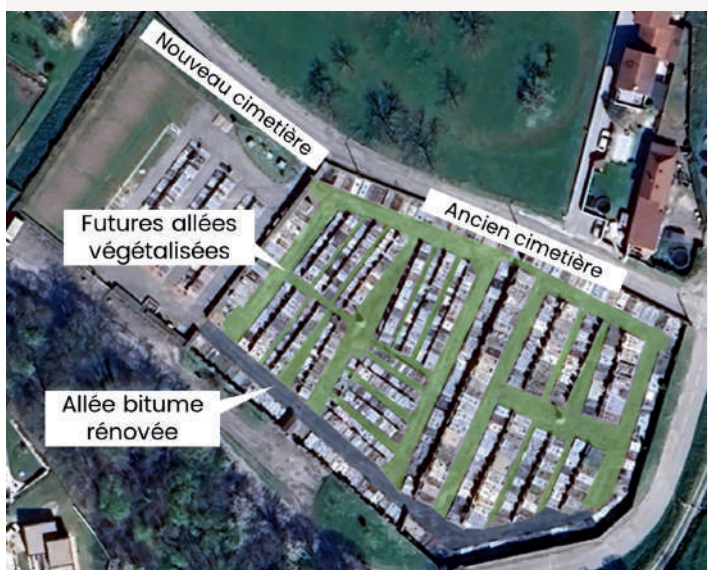
## TRAVAUX

### Les travaux au cimetière débutent !



À partir du mois de **mars 2026**, des travaux débutent enfin au cimetière communal – une transformation attendue, qui permettra à la fois d'embellir notre cimetière, et d'améliorer la gestion des eaux pluviales : végétalisation des allées (décapage, réglage, apport de terre pierre et engazonnement), ainsi que la pose de caniveaux et la reprise de l'évacuation des eaux.

Le calendrier s'adaptera en fonction des conditions météorologiques et des inhumations. Pendant une partie du chantier, l'accès au vieux cimetière sera temporairement interrompu. N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune pour obtenir plus d'information !





## ACTIONS SOCIALES – CCAS

## Café des aidants

**Lundi 2 mars et vendredi 3 avril de 14h à 15h30 à la mairie.**

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?

Ce rendez-vous autour d'un café est un temps convivial d'échange et d'information en accès libre.

Les thèmes des prochains cafés des aidants :

le 2 mars : **Et si on parlait de fin de vie ?**

le 3 avril : **Comment conserver un lien de qualité avec mon proche ?**

Entrée libre et gratuite.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter votre conseillère sociale Vanessa Clément :



**04 76 67 94 25**

**v.clement@coublevie.fr**

## ACTIONS SOCIALES – CCAS

## Cycle d'ateliers seniors

## "Estime de soi au cœur du bien-être"

Les mardis 10, 17, 24 et 31 mars, de 9h à 11h30 à l'école du Cèdre, participez aux ateliers gratuits ouverts aux seniors (60 ans et +) sur "l'estime de soi au cœur du bien-être".

- Mardi 10 mars : l'avancée en âge et l'estime de soi
- Mardi 17 mars : choisir ce qui me fait du bien pour nourrir l'estime de moi
- Mardi 24 mars : la relation aux autres
- Mardi 31 mars : initiation à des activités de bien-être (yoga/sophrologie)

Ce cycle de 4 ateliers est organisé par le CCAS de Coublevie, gratuits mais sur **inscription obligatoire** :



**04 76 67 94 25**



**9H - 11H30 / GRATUIT / ATELIERS SENIORS A PARTIR DE 60 ANS**

**Mardi 10 Mars.**  
"L'avancée en âge et l'estime de soi"

**Mardi 17 Mars.**  
"Choisir ce qui me fait du bien pour nourrir l'estime de moi"

**Mardi 24 Mars.**  
"La relation aux autres"

**Mardi 31 Mars.**  
"Initiation à des activités de bien-être" yoga/sophro



**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES**  
au **04 76 67 94 25**

**CCAS DE COUBLEVIE**  
Ecole du Cèdre  
225 chemin des dominicains  
38500 Coublevie



Pourquoi ces rencontres ?  
Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.  
Créons nos réseaux !

# Vieillir(s)

## Les tables rondes

### Les troubles anxieux

avec Aude VOLLERY-THOMAS et Isabelle BARON  
de l'Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé  
du CHAI de Saint-Egrève

Au lieu ressources INNOVADOM

**Le Jeudi 5 mars**  
**11h30 à 13h30**

**Buffet offert**

**Renseignements**  
Elizabeth Chevallet, animatrice d'Innovadom ou  
Katy Tari, coordinatrice de l'espace d'accueil  
aidants "En Tandem"  
06 40 23 63 60 ou 07 64 81 62 17

**Inscription par e-mail**  
innovadom@paysvoironnais.com

**INNOVADOM**  
Campus de La Brunerie  
Bâtiment INOLAB Formation  
180, Boulevard de Charavines  
38500 Voiron

Gratuit sur inscription, limité à 24 personnes  
Ouvert aux élus, professionnels et représentants associatifs

## ACTIONS SOCIALES – PAYS VOIRONNAIS

## Table ronde "Vieillir(s)"

Innovadom et le CRT vous invitent à participer à la prochaine table ronde "vieillir(s)" autour d'un buffet, le jeudi 5 mars 2026 de 11h30 à 13h30, au lieu ressources Innovadom (campus de la brunerie, Voiron).

La thématique sera "Les troubles anxieux" avec l'équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé du CHAI de Saint-Egrève. Gratuit mais sur inscription :



**innovadom@paysvoironnais.com**

## MOBILITÉS

## Achat titres transports



Bonne nouvelle ! Le service de vente de titres de transports en commun pour le Pays Voironnais est de nouveau opérationnel à l'accueil de l'agence postale de la mairie !

Vous pouvez d'ores et déjà :

- Acheter des tickets 1 trajet
- Acheter une carte 10 trajets
- Renouveler vos abonnements mensuels et annuels avec votre carte OURA pour les abonnements plein tarif uniquement. Si vous avez une réduction pour coefficient familial, il vous faudra passer à l'Agence mobilité de Voiron afin de valider à l'avance cette réduction sur votre carte OURA.

**Seuls les paiements par chèque ou en espèce sont acceptés à ce jour !**

**À noter :** pour le moment seuls les titres et abonnements du Pays voironnais sont possibles.

N'hésitez pas à venir vous renseigner aux horaires d'ouverture habituels : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h à 12h.

## MOBILITÉS

## Panel M'Reso

Le SMMAG recherche de nouveaux usagers pour leur Panel M réso, principalement dans le Pays Voironnais avec l'arrivée du réseau dans notre territoire. Ce panel leur permet d'interroger des usagers ou non usagers des transports en commun sur différents sujets, tels que : offre, sentiment de sécurité, freins à l'usage, besoin...

C'est un outil très important afin de mieux comprendre les comportements et les besoins des habitants.

Il suffit d'être majeur, de s'inscrire au panel sur le site internet

<https://www.reso-m.fr/> / rubrique M réso & vous / Des choses à nous dire ?.

Il vous suffit de remplir un petit questionnaire pour créer votre profil de panéliste, puis vous pourrez participer aux enquêtes (entre 4 et 7 par an, entre 5 et 20 min). En participant au panel, vous serez automatiquement inscrit à des tirages au sort pour vous remercier !



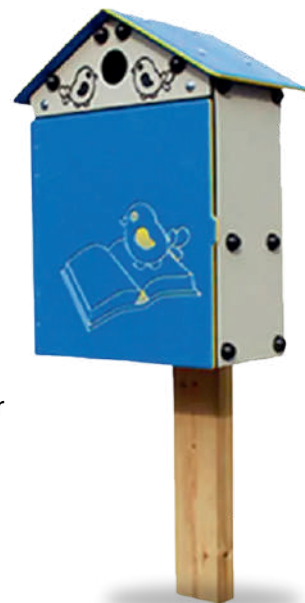
## INAUGURATION

## de la boîte à livres du conseil municipal des enfants !

**vendredi 6 mars, à l'entrée du parc de la Mairie à 17h30**

Le Conseil municipal des enfants a le plaisir de vous inviter à l'inauguration de la nouvelle boîte à livres pour enfants à l'entrée du parc de la Mairie (en face de l'école d'Orgeoise).

Les enfants peuvent apporter leur livre préféré pour le déposer et le partager avec d'autres jeunes lecteurs. Un moment convivial et ludique à ne pas manquer !



## VIE MUNICIPALE

## Espaces Sans Tabac :

**une obligation nationale qui entre en vigueur dans l'espace public coubleviteain**

Depuis le 1er juillet 2025, un décret national (n° 2025-582 du 27 juin 2025) renforce l'interdiction de fumer dans plusieurs espaces publics extérieurs sur l'ensemble du territoire français. Cette mesure vise à protéger les enfants, réduire l'exposition au tabagisme et préserver la qualité des espaces publics, selon les objectifs définis par l'État.



Sont concernés : les parcs et jardins, les abords des écoles et établissements accueillant des mineurs (dans un rayon de 10 mètres), les installations sportives, les bibliothèques, les zones d'attente couvertes. Concrètement, cela concerne la majorité des lieux susceptibles d'accueillir des enfants.

Dans notre commune, ces **Espaces Sans Tabac** sont d'ores et déjà identifiés par une signalétique officielle déployée progressivement ces dernières semaines par les services techniques.

En cas de non-respect du décret n° 2025-582, des sanctions de 4ème classe sont possibles, pour le fumeur comme pour le propriétaire des lieux, soit entre 135€ et 750€ !

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Des aides financières et des conférences

Pays Voironnais Rénov' et l'AGEDEN vous proposent des conférences sur les aides énergie, les modes de chauffage,... qui peuvent intéresser les propriétaires :

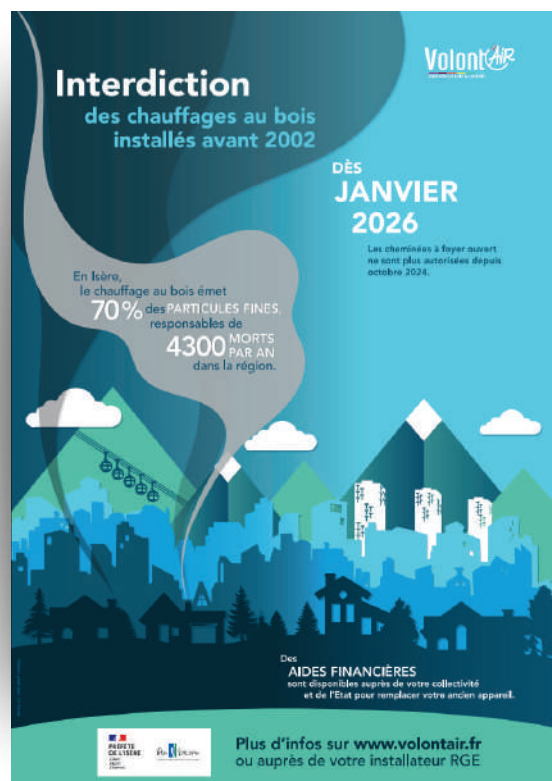
- **Pleins feux sur le chauffage au bois** - **jeudi 12 mars 2026** à 18h30
- **Chauffer sa maison, quel système choisir ?** - **mardi 24 mars 2026** à 18h30
- **Décryptage des aides financières** en maison individuelle (webinaire) - **mardi 31 mars 2026** à 18h30.

Toutes ces conférences sont gratuites mais sur inscription : [infoenergie38.org](http://infoenergie38.org) ; elles se tiendront au siège du Pays Voironnais – bâtiment le Quartz (sauf le webinaire).

**Pays Voironnais Rénov' : 04 76 14 00 10**  
**AGEDEN : 04 76 23 53 50**



Inscrivez-vous ici →  
 + d'infos au 04 76 14 00 10  
 ou sur [infoenergie38.org](http://infoenergie38.org)



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Interdiction bois de chauffage

Depuis le 1er janvier 2026, la réglementation concernant l'utilisation du chauffage au bois a évolué en Isère.

L'objectif affiché par l'État est de réduire les émissions de particules fines, dont le chauffage au bois constitue la première source en Isère.

Les foyers ouverts déjà installés ne peuvent plus être utilisés, sauf s'ils sont équipés d'un dispositif performant de réduction des polluants. En revanche, les appareils récents labellisés Flamme verte restent autorisés. Des aides financières existent pour remplacer les équipements anciens (MaPrimeRénov', prime Air bois, éco-prêt à taux zéro).

**+ d'infos : [www.volontair.fr](http://www.volontair.fr)**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Nouvel arrêté concernant les chenilles processionnaires

L'arrêté n°38-2026-01-16-00004 du 16 janvier 2026 vise à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et du chêne (*Thaumetopoea processionea*) dans le département de l'Isère.

Cet arrêté précise les mesures de prévention et de gestion destinées à limiter les risques sanitaires liés à la présence de ces espèces, notamment en matière de surveillance, de signalement et d'intervention.

**+ d'infos sur le site internet de la mairie, rubrique Actualités.**

**SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

**LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS**

**1 Désigner un référent** (Article 6)  
 Les collectivités territoriales sont incitées à désigner des référents pour organiser la lutte localement.

**2 Signaler** (Art. 7 et 10)  
 Toute observation de présence de chenilles processionnaires peut être renseignée sur la plateforme de signalement disponible à l'adresse suivante : <https://signalement.chenillesprocessionnaires.arsse.fr/>

**3 Informer le Public** (Art. 12 et 10)  
 En période de procession des chenilles, le responsable du site investé doit relayer l'information par tous moyens adaptés incluant un affichage dans un délai de :  
 • 48 heures en zone 1 (sauf habitation individuelle).  
 • 2 jours ouvrés en zone 2.

**4 Restreindre l'accès au Public** (Art. 13 et 10)  
 En période de procession des chenilles :  
 • en zone 1 : accès interdit sous 48 heures, dans un rayon de 20 m autour des arbres (sauf habitation individuelle).  
 • en zone 2 : l'accès au public peut être restreint si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.

**5 Agir** (Art. 13 et 10)  
 En zone 1 :  
 • Le responsable procède ou fait procéder, dans un délai d'1 mois au plus tard, à un moyen de lutte parmi ceux cités à l'annexe 2 de l'arrêté.  
 • Sauf si, hors période de procession des chenilles à hauteur d'homme, les mesures décrites aux points 1 à 4 sont appliquées et qu'aucune autre zone 1 continuelle n'est présente dans un rayon de 50 mètres ou moins.  
 En zone 2 : action recommandée si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.

**6 Planifier** (Article 11)  
 En zone 1 : dans un délai de 6 mois, le responsable met en place un plan de prévention et de gestion.

**Définition des zones**

**Zone 1** (Article 1)  
 Zone très fréquentée  
 Zone où la présence humaine est régulière et individualisée et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu particulier, y compris les habitations individuelles (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

**Zone 2** (Article 3)  
 Zone moins fréquentée  
 Zone où la présence humaine est moins régulière et évitable et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu moins particulier (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

Pour + d'informations : <https://chenille-risque.info>

## SANTÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

## ALERTE au protoxyde d'azote !

La **consommation de protoxyde d'azote à des fins récréatives constitue un risque grave et sérieux pour la santé**. Les effets psychoactifs qu'elle engendre sont susceptibles de provoquer des comportements dangereux, exposant tant les consommateurs que les tiers. Cette pratique est également à l'origine de troubles à l'ordre public et d'une dégradation du cadre de vie, notamment en raison de l'abandon des cartouches sur la voie publique.

Dans ce contexte, la commune de Coublevie a décidé d'affirmer sa position en la matière en adoptant l'arrêté municipal n° 04/2026, en complément de l'arrêté préfectoral n° 38-2026-041, afin de prévenir les troubles graves à l'ordre public et de protéger la santé et la sécurité des personnes.

En conséquence, **il est strictement interdit de détenir, transporter et consommer du protoxyde d'azote à des fins récréatives sur l'ensemble des voies et espaces publics**.

Il est également interdit de jeter ou d'abandonner dans l'espace public des cartouches ou tout autre récipient sous pression ayant contenu du protoxyde d'azote. Les infractions aux arrêtés exposent leurs auteurs aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur. Les forces de l'ordre sont autorisées à verbaliser les contrevenants et à procéder à la saisie des contenants de protoxyde d'azote.



## COUBL'ASSO



## LE SAVIEZ-VOUS ?

À Coublevie, la crèche l'Envol est un lieu de vie engagé, où la nature, l'inclusion et le lien social occupent une place centrale. La crèche s'appuie sur une pédagogie par la nature : sorties en forêt, journées en plein air et sensibilisation à l'écologie. Les enfants grandissent au contact du vivant et apprennent en explorant leur environnement.

L'Envol agit aussi pour le développement durable : couches lavables, produits écologiques, réduction des déchets, repas bio et locaux, dans la mesure du possible, et cuisinés sur place.

Au-delà de la crèche, l'association anime également un Relais Petite Enfance et un lieu d'accueil Enfants-Parents, renforçant ainsi le soutien aux familles du territoire.

Structure associative indépendante, la crèche l'Envol bénéficie d'un soutien financier de la commune de Coublevie.

Association à but non lucratif, L'Envol compte aussi sur vos dons pour développer ses projets éducatifs et environnementaux au service des enfants et des familles. N'oubliez pas : 66 % du montant du don est déductible de l'impôt sur le revenu.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.lenvolcoublevie.fr](http://www.lenvolcoublevie.fr), dans l'onglet "Partenaires", puis "Nous soutenir", ou bien scannez le QR code ci-dessous.

Merci pour votre soutien !

## ASSOCIATION L'ENVOL



## LUNDI 2 14H-15H30

Mairie

### CAFÉ DES AIDANTS

Et si on parlait de fin de vie ?

## VENREDI 6 17H30

à l'entrée du parc de la Mairie

### INAUGURATION DE LA BOÎTE À LIVRES POUR ENFANTS

## SAMEDI 7 9H-11H

Halle Charminelle

### VAGUE PROPRE

## SAMEDI 7 DE 14H30 À 17H

parc des Dominicains

### PRÉPARER LES RÉCOLTES DE CET ÉTÉ

Organisé par Biau jardin partagé

# MARS

## SAMEDI 7 17H

salle Chartreuse

### FILM "ALEXANDRE, FILS DE BERGER "

## 10, 17, 24, 31 9H-11H30

école du cèdre

### CYCLE ATELIERS SENIORS

## SAMEDI 21 18H

salle de l'Orangerie

### CONCERT DU GROUPE « GIMME FIVE »

Voiron Jazz festival 2026

## DIMANCHE 15 8H-18H

salles communales

### 1<sup>ER</sup> TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

## SAMEDI 28 14H30

RV parking des Gorges du Bret

### COURSE D'ORIENTATION

# AVRIL

## VENREDI 3 14H-15H30

Mairie

### CAFÉ DES AIDANTS

Comment conserver un lien de qualité avec mon proche ?

## VENREDI 3 18H30

Salle chartreuse

### PROJECTION "QUAND J'ÉTAIS PETIT.E" À COUBLEVIE

## SAMEDI 25 14H30

RV parking des Gorges du Bret

### COURSE D'ORIENTATION

## SAM 25 & DIM 26

### PRINTEMPS EN FÊTE

Balade, conférence, marché printanier, animations, groupes musicaux

## RAPPEL

Vous souhaitez découvrir l'agenda et les idées sorties dans les communes alentour ?

Visitez la page tourisme du Pays Voironnais

<https://tourisme.paysvoironnais.com/agenda-sorties/>

et le site du PNRC

<https://www.parc-chartreuse.net/agir/culture-patrimoine/actualites-thematisees-culture/>

## PERMANENCES

Des permanences sont proposées en mairie régulièrement: permanences Architecte Conseil, Avocat et Médiation.

Pour connaître les prochaines dates de permanence, consultez le site web de la commune.

Sur RDV au 04 76 05 15 39

## THÉÂTRE

**Film de montagne : "Alexandre, fils de berger"****Samedi 7 mars à 17h, salle Chartreuse**

réalisé par la famille Lapied et présenté par le Comité des fêtes de Coublevie.

"Alexandre vit dans un village de montagne et, depuis sa petite enfance, garde l'été avec son père un millier de moutons. Fernand lui transmet tout ce qu'il sait de cette vie d'alpage. Il doit gravir les pentes escarpées, apprendre à travailler avec les chiens et conduire le troupeau, reconnaître les plantes, attraper la brebis boiteuse.

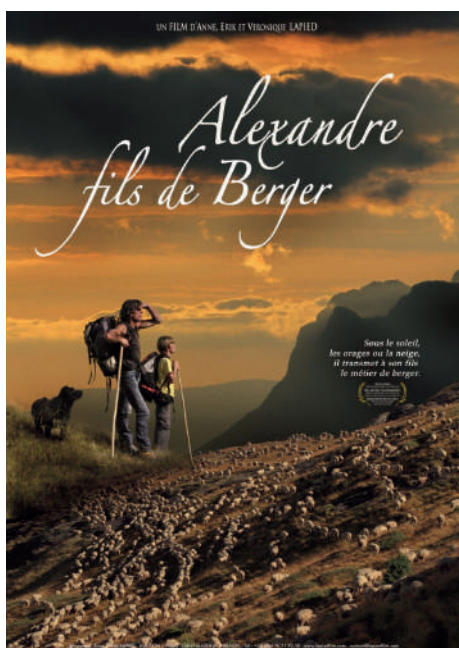
À plus de 2000 m d'altitude, dans des cabanes inaccessibles par les pistes, sous les étoiles ou l'orage qui gronde, ils vivent au-dessus du monde une belle complicité.

Cette année, le passage du Tour de France, l'héliportage ou la fête du village vont ponctuer l'été, mais Alexandre espère avant tout gagner la confiance de Fernand pour garder seul le grand troupeau."

Ce film a obtenu de nombreux prix !

Les réalisateurs Véronique et Erik Lapied, cinéastes français passionnés par la montagne et la vie sauvage, seront présents et dialogueront avec le public. Depuis plusieurs décennies, ils parcourent les Alpes et d'autres massifs pour filmer la nature dans ses aspects les plus authentiques.

**Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans participant à la Vague propre (7 mars 2026), sinon tarif normal : 6 €**

**06 82 28 48 25**

## BIAU JARDIN PARTAGÉ

**Venez préparer vos récoltes !****samedi 7 mars, parc des Dominicains de 14h30 à 17h**

Venez préparer les récoltes de cet été avec la démonstration de semis.

Prévoyez des barquettes (type bac de glace) pour repartir avec vos semis !

Annulation éventuelle en fonction des conditions météorologiques.

**lebiaujardincouplevie@gmail.com**

**LYCÉE DES MÉTIERS Les Gorges COUBLEVIE**

**PORTES OUVERTES**

**VENDREDI 23 JANVIER**  
16H30 - 19H

**SAMEDI 14 MARS**  
9H - 12H

**MERCREDI 20 MAI**  
14H - 16H30

**FORMATIONS SCOLAIRE ET EN APPRENTISSAGE**

- 3ème Prépa Métiers
- CAP
- BAC PRO
- BTS
- BACHELOR *New*
- Pédagogie de projets
- Programme Erasmus +
- Réseau d'entreprises
- Accompagnement individualisé

**POUR RÉUSSIR ENSEMBLE**

92 Allée du Séquoia 38500 COUBLEVIE  
04 76 05 03 83 | [www.lycee-lesgorges.fr](http://www.lycee-lesgorges.fr)  
secretariat@lycee-lesgorges.fr

Importé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

## ETUDES

**Portes ouvertes Lycée les Gorges Coublevie**

Les journées Portes Ouvertes du Lycée des Métiers Les Gorges auront lieu :

**Samedi 14 mars 2026 de 9h00 à 12h00**

**Mercredi 20 mai 2026 de 14h00 à 16h30**

## ANIMATIONS

**Printemps en fête****Samedi 25 et dimanche 26 avril**

Dates à retenir, nouvelle animation : balade, conférence, marché printanier, animations, groupes de musique... À découvrir dans le prochain Couble'village !



## VOIRON JAZZ FESTIVAL

**Concert du groupe Gimme five  
samedi 21 mars à 18h, salle de l'Orangerie**

Composé de 4 musiciens accompagnés d'une chanteuse, Gimme Five vous propose un voyage à travers le jazz des années 1950 à nos jours. Une musique sur le thème de l'amour et du partage vous est proposée, sur des compositions célèbres. Animation dans le cadre du **Voiron jazz festival 2026**.

**Entrée gratuite !**



**Voiron  
JAZZ  
Festival**

## CINÉ RENCONTRE

**Projection "quand j'étais petit.e" à  
Coublevie**

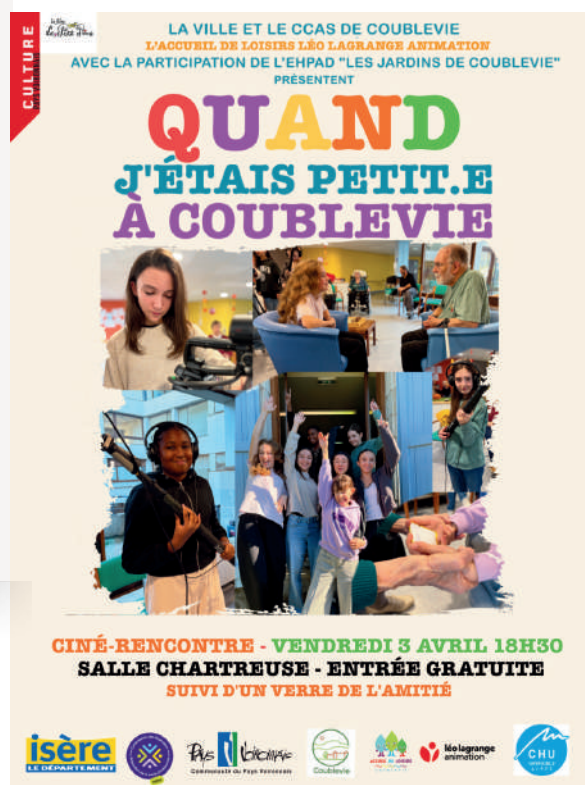
**vendredi 3 avril à 18h30 à la salle Chartreuse**

Après les moments fort émouvants et instructifs lors du tournage du film « quand j'étais petit-e à Coublevie » avec des résidents de l'Ehpad « Les jardins de Coublevie » et des anciens de la commune, il est temps maintenant de découvrir ensemble le film réalisé par Sophie Lordon et Magali Laroche !

C'est ouvert à tous, nous vous attendons nombreux, alors parlez-en autour de vous !

Entrée gratuite.

A l'issue de la projection un verre de l'amitié sera offert avec les participantes et participants et la réalisatrice !



## COUBLEVIE AVENTURE

## Cours d'orientation

dimanche 1er mars et samedi 28 mars à 14h30, Gorges du Bret

L'association Coublevie Aventure lance une série d'initiations à la Course d'Orientation (CO). Débutants acceptés, c'est l'occasion idéale d'apprendre à lire une carte tout en courant (ou en marchant) dans notre magnifique cadre local.

Rendez-vous au parking des Gorges du Bret à 14h30 (durée 2h environ) les jours suivants :

- Dimanche 1er mars
- Samedi 28 mars
- Samedi 25 avril

Pré-inscriptions nécessaires sur le site [coublevie-sport-nature.fr](http://coublevie-sport-nature.fr).

Ces sessions sont accessibles à partir de 10 ans (mineur accompagné par un parent) et réservées aux adhérents de l'asso.

Pas encore membre ? C'est le moment idéal pour nous rejoindre (à partir de 5€), nous encourager, et profiter de toutes nos activités à l'année !



## INFOS PRATIQUES

## WOMEN COACHING : UN STUDIO DE COACHING SPORTIF DÉDIÉ AUX FEMMES !

Je suis Séverine Ferreira, coach sportive diplômée.

Je propose des cours en petit groupe (10 personnes maximum) à mon studio situé au C3 (235 impasse des Coquelicots, Coublevie).

Vous trouverez :

- des cours pour la perte de poids : cours cardio avec renforcement musculaire,
- des cours de renforcement musculaire : cours avec haltères et barres pour se muscler,
- des cours adaptés et accessibles à toutes quel que soit votre niveau,

- une ambiance professionnelle, conviviale et bienveillante,
- une inscription aux cours via une application en fonction de vos disponibilités,
- une formule souple : engagement sur 3 mois.

Venez tester en faisant une séance d'essai !

Pour toutes informations vous pouvez consulter mon site internet ou me contacter par téléphone



06 16 07 77 68

[womencoachingsportif.com](http://womencoachingsportif.com)


## MÉDECINS : GARDE D'URGENCE LIBÉRALE

Les médecins généralistes libéraux assurent pour Coublevie, une garde d'urgence libérale de 20h à 24h au Centre Hospitalier de Voiron à proximité des urgences. Le 15 est à composer dans tous les cas, 7 jours/7.

## INFIRMIERS

La liste des infirmiers et infirmières de Coublevie est disponible sur [www.coublevie.fr](http://www.coublevie.fr) Vivre à Coublevie > Vie de Village > Professions médicales et paramédicales.

## RÉVÉLEZ LE/LA PHOTOGRAPHE QUI EST EN VOUS !

Vous souhaitez partager vos meilleures photos dans votre Couble'Village ? N'hésitez pas à les partager en les envoyant à [communication@coublevie.fr](mailto:communication@coublevie.fr).

## PHARMACIES

Trouver au quotidien une pharmacie de garde.

Téléphone : 0 825 74 20 30

Internet : <https://www.servigardes.fr/pharmacies/15844/38500>

## DENTISTES

Les permanences sont disponibles sur répondeur au 04.76.00.06.66

## SI VOUS AVEZ DES INFORMATIONS À FAIRE PARAÎTRE

...dans le bulletin de la mairie, merci d'envoyer les éléments à l'adresse : [communication@coublevie.fr](mailto:communication@coublevie.fr) au plus tard le 15 de chaque mois.

15<sup>e</sup> ÉDITION

# Voiron JAZZ Festival



**11-27**  
**Mars**

KENNY GARRETT SOUNDS FROM THE ANCESTORS • CÉLIA KAMENI • EMILE PARISIEN QUARTET • FEET •  
GÉRALDINE LAURENT & LAURENT DE WILDE • daoud • CONGÉ SPATIAL • CHARLOTTE PLANCHOU & MARK PRIORE

[voironjazzfestival.com](http://voironjazzfestival.com)

